

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

PISTES ET SENTIERS
EHA

ARRETE DU MAIRE**Objet : Restriction de circulation****Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,****Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation des piétons et VTT suite à des chutes de pierres,**ARRETE****Le sentier du Bord d'Arve entre les Montquarts et le chemin des Eaux Rousses
Du 13 mars au 03 avril 2020**

Article 1 - La circulation est interdite aux piétons, VTT sur le sentier du Bord d'Arve entre Les Montquarts et le chemin des eaux Rousses du 13 mars au 03 avril 2020 (cf. plan joint).

Article 2 - La mise en place de la signalisation ainsi que sa maintenance seront assurées par le **service pistes et sentiers**.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

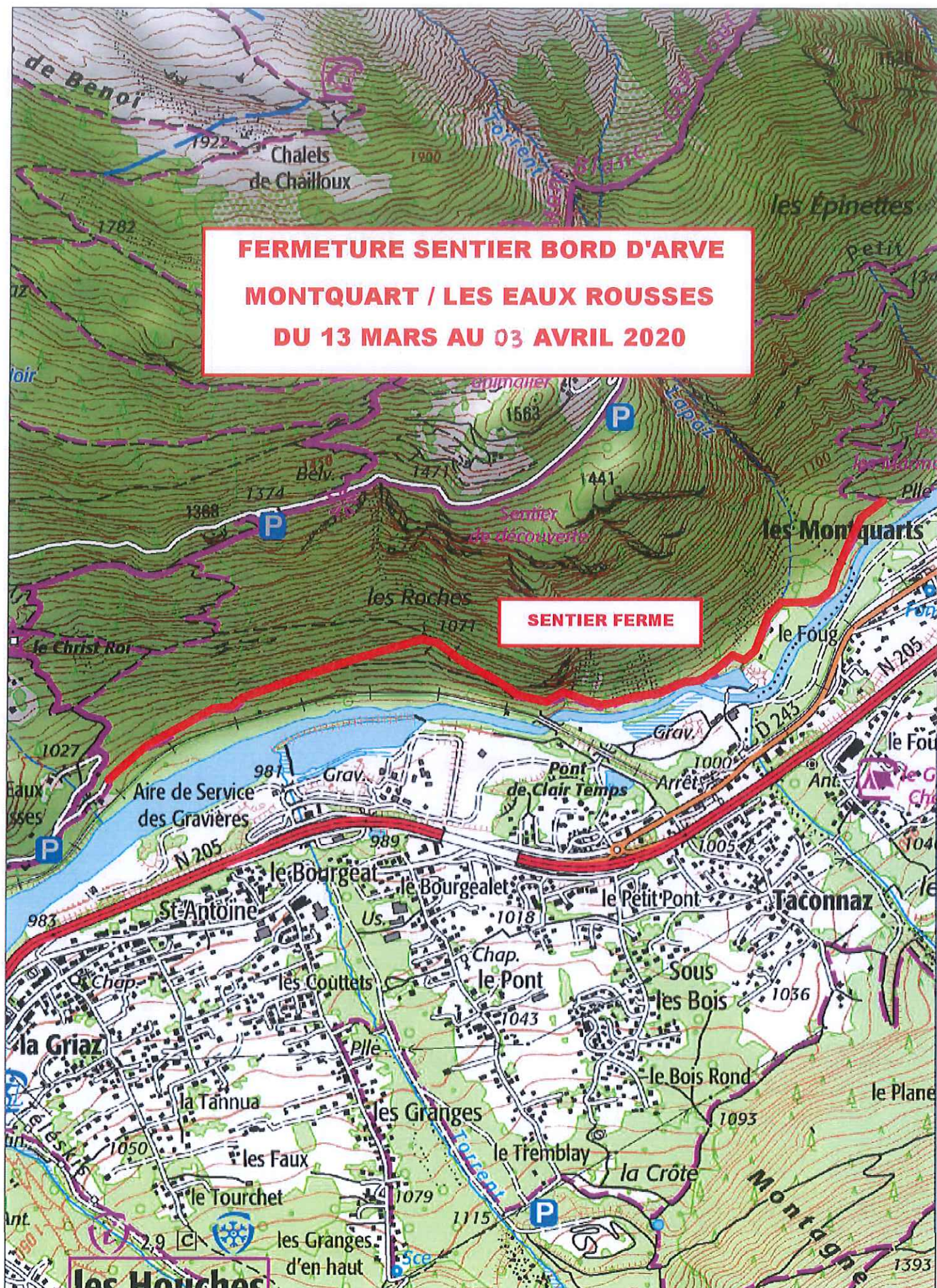
Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le :

14 MARS 2020

**Pour le Maire,
Eric FOURNIER**

**FERMETURE SENTIER BORD D'ARVE
MONTQUART / LES EAUX ROUSSES
DU 13 MARS AU 03 AVRIL 2020**

SENTIER FERME



1:12000
m 100 200 300